

COFREND Thermographie (TT) niveau 2 - secteur Aéronautique (COSAC)

CATEGORIE : B

Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

Transverse : ■ **Contrôle non destructif**

La thermographie permet d'obtenir, au moyen d'une caméra thermique, une carte de luminance de la scène thermique observée dans le domaine spectral de l'infrarouge. Un tel contrôle est non destructif, rapide, simple à mettre en œuvre et sans contact avec l'objet visé (sans perturbation). Le contrôle de pièce par mesure de température permet une observation des effets thermiques de surface. Ce type de contrôle est classiquement utilisé pour le contrôle des installations électriques ainsi que celui de l'isolation thermique des bâtiments.

Code(s) NAF : —

Code(s) NSF : —

Code(s) ROME : —

Formacode : —

Date de création de la certification : **01/01/1978**

Mots clés : **sureté**, **contrôle**, **SECURITE**, **qualité**

Identification

Identifiant : **485**

Version du : **22/06/2015**

Références

Consensus, reconnaissance ou recommandation :

Formalisé :

- **Certification COFREND Ressuage (PT) niveau 3 - secteur Aéronautique (COSAC)**

Non formalisé :

- **Certification COFREND Ressuage (PT) niveau 3 - secteur Aéronautique (COSAC)**

Norme(s) associée(s) :

—

Descriptif

Objectifs de l'habilitation/certification

La certification COFREND est un processus tierce partie indépendant de l'employeur qui permet de vérifier en particulier par des épreuves théoriques et pratiques, que le candidat répond à l'ensemble des critères pour appliquer une méthode d'essai dans le secteur industriel dont dépend son employeur à un niveau de compétence défini.

Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

- Maintenance industrielle
- Contrôle qualité

Descriptif général des compétences constituant la certification

Un agent certifié Niveau 2 est qualifié pour réaliser des essais non destructifs conformément à des procédures. Dans le domaine de compétence défini dans le certificat, il peut être autorisé par l'employeur à :

Choisir la technique d'essai non destructif à utiliser pour l'essai
Définir les limites d'application de la méthode d'essai

Public visé par la certification

- Salariés
- Demandeurs d'emploi

Transcrire des normes, spécifications et procédures d'END en instructions d'essai non destructif adaptées aux conditions de travail pratiques

Régler l'appareillage et vérifier les réglages

Réaliser et surveiller des essais

Interpréter et évaluer les résultats en fonction des normes, codes, spécifications ou procédures applicables

Exécuter et surveiller toutes les tâches de niveau inférieur ou égal au Niveau 2

Guider le personnel de niveau inférieur ou égal au Niveau 2

Rédiger les rapports d'essais non destructifs.

Modalités générales

Formation : 80 h minimum

Expérience industrielle : 800 heures minimum

Acuité visuelle

Liens avec le développement durable

Aucun

Valeur ajoutée pour la mobilité professionnelle et l'emploi

Pour l'individu

La certification COFREND est exigée par de nombreuses entreprises (plus de 3 000 entreprises en France ont des agents certifiés COFREND). La plus-value pour les individus est donc l'employabilité et la reconnaissance de leurs compétences.

De plus, un besoin en recrutement de 10 000 contrôleurs supplémentaires sera nécessaire d'ici 2022.

Pour l'entité utilisatrice

Les entreprises cherchent à garantir la qualité des contrôles réalisés en fabrication et en maintenance dans les domaines sensibles tel que le ferroviaire, l'aéronautique, les chantiers navals, le nucléaire, la pétrochimie, l'éolien... de plus la directive européenne des appareils à pression impose une certification des agents réalisant les contrôles non destructifs sur les appareils à pression, la réglementation impose également une certification des contrôleurs dans le secteur aéronautique.

Evaluation / certification

Pré-requis

Formation : 80 h minimum

Expérience industrielle : 800 heures minimum

Acuité visuelle

Compétences évaluées

Un agent certifié Niveau 2 est qualifié pour réaliser des essais non destructifs conformément à des procédures. Dans le domaine de compétence défini dans le certificat, il peut être autorisé par l'employeur à :

Choisir la technique d'essai non destructif à utiliser pour l'essai

Définir les limites d'application de la méthode d'essai

Transcrire des normes, spécifications et procédures d'END en instructions d'essai non destructif adaptées aux conditions de travail

Centre(s) de passage/certification

- TESTIA (Toulouse/31)

pratiques

Régler l'appareillage et vérifier les réglages

Réaliser et surveiller des essais

Interpréter et évaluer les résultats en fonction des normes, codes, spécifications ou procédures applicables

Exécuter et surveiller toutes les tâches de niveau inférieur ou égal au Niveau 2

Guider le personnel de niveau inférieur ou égal au Niveau 2

Rédiger les rapports d'essais non destructifs.

Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)

Niveau 2

La validité est Temporaire

5 ans

Possibilité de certification partielle : non

Matérialisation officielle de la certification :

Carte de certification émise par la COFREND, et liste des agents avec certification(s) en cours sur www.gericco-cofrend.com.

Plus d'informations

Statistiques

Nombre d'agents certifiés fin 2014 : 14 263

Nombre de certifications en cours : 25 009, et répartition par méthodes :

Ressuage : 36%

Ultrasons : 22%

Magnétoscopie : 18%

Radiographie : 13%

Courants de Foucault : 7%

Autres méthodes : 4%

Nombre de certifications en 2014 : 5 785, soit par secteur :

Produits métalliques (CCPM) : 471

Ferroviaire (CFCM) : 151

Fabrication en Maintenance industrielle (CIFM) : 3 805

Aéronautique (COSAC) : 1 358

Evolution du nombre des certifications ces 5 dernières années :

2010 : 4 285

2011 : 4 342

2012 : 5 047

2013 : 5 332

2014 : 5 785

Autres sources d'information

www.cofrend.com